



COMMUNE DE VEZINS

Conseil Municipal

Session ordinaire

Séance du mercredi 4 Septembre 2019

Étaient présents : M. VAN VOOREN Cédric, Maire.

MM. et Mmes HERVÉ Michel, M POISSONNEAU Claude, MURZEAU Arnaud, BOUHATMI Nadia, CHOIMET Valérie Adjoints.

MM. et Mmes BARILLÈRE Jean-René, CHEVALIER Fabienne, COTTENCEAU Marylène, MASSON Bruno, ROBIN Franck, TIJOU Liliane Conseillers municipaux.

Excusée : Mme DEROUINEAU Linda, Conseillère municipale.

Absents : Mmes et M. LAIZET Séverine, LOPES Véronique, PORTAL Michel, SABATINI Ange, Conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mr Arnaud MURZEAU

Monsieur le Maire constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Approbation du Compte Rendu de la séance précédente.

Le Compte rendu de la séance du 10/07/2019, dont chaque conseiller a eu connaissance, ne faisant l'objet d'aucune remarque, demande de modification ou observations particulières **est adopté.**

I – FINANCES

- BUDGET PRINCIPAL 2019 – DÉCISION MODIFICATIVE N°4 – CREDITS COMPLÉMENTAIRES

Monsieur le Maire explique que la décision modificative suivante est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE la décision modificative suivante,

DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT		
R 70848 : Aux autres organismes	+ 2 160,00	
R 70876 : GFP de rattachement	+ 6 300,00	
R 73111 : Contributions directes	+ 21 000,00	
R 7411 : Dotation Globale de Fonctionnement	+ 5 118,00	
R 74121 : Dotation Solidarité Rural	- 793,00 €	
R 7588 : Remboursements	+ 5,00 €	
D 6135 : Locations de matériels		+ 4 690,00 €
D 615228 : Autres bâtiments		+ 1 055,00 €

D 615231 : Entretien de voirie		+ 30 820,00 €
D 6161 : Primes d'assurance multirisque		+ 400,00 €
D 6182 : Documentation générale		- 315,00 €
D 6411 : Personnel Titulaire		+ 869,00 €
D 6413 : Personnel non titulaire		+ 5 000,00 €
D 65548 : Charges intercommunales		+ 4 050,00 €
D 65888 : Autres		+5,00
023 : Virement à la section d'investissement		- 12 784,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	+ 33 790.00 €	+ 33 790,00 €
R 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	+ 149 935.50	
R 001 : Résultats d'investissement reporté	+ 3 926.58 €	
021 : Virement de la section de fonctionnement	- 12 784,00 €	
1641 : Emprunts	- 348 667,08 €	
13251 : Subventions du GFP de rattachement	+ 12 784,00 €	
165 : Cautions reçues	+ 435,00 €	
D 2051 : Concessions et droits similaires		+ 3 150,00 €
D 21311/200 : Constructions Hôtel de ville		+ 545,00 €
D 21318/200 : Autres constructions		+ 435,00 €
D 2031/300 : Frais d'études		+ 18 500,00 €
D 2113/300 : Terrains aménagés autres que voirie		+ 7 520,00 €
D 2138/300 : Autres constructions		+ 24 500,00 €
D 2152/300 : Installations de voirie		- 26 900,00 €
D 21538/300 : Autres réseaux		+2 524,00 €
D 2041582/300 : Subventions d'équipements		+ 410,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	- 194 370,00 €	+ 30 684,00 €
TOTAL	- 160 580 €	+ 64 474 €

- BUDGET ANNEXE GENDARMERIE 2019 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – CREDITS COMPLÉMENTAIRES

Monsieur le Maire explique que la décision modificative suivante est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE la décision modificative suivante,

DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
R 1641 : Emprunts	+ 70 740,00 €	
D 2313 : Constructions		+ 70 740.00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	+ 70 740.00 €	+ 70 740,00 €
TOTAL	+ 70 740.00 €	+ 70740.00 €

- ATTRIBUTION D'UNE GRATIFICATION A UNE STAGIAIRE – CORALIE MAHE

Monsieur le Maire rappelle qu'une stagiaire, Madame Coralie MAHÉ, a été présente trois semaines au Centre de Loisirs lors de l'été 2019. Elle a été d'une grande aide pour les agents d'animation et elle a montré des qualités dans le travail et un volontarisme qui justifie une gratification.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, attribue la somme de 300 € à Madame Coralie MAHÉ demeurant 40 rue Joseph Martineau, 49340 VEZINS et dit que les crédits sont inscrits en dépense de fonctionnement au budget de l'exercice en cours.

- ATTRIBUTION D'UNE GRATIFICATION A UNE STAGIAIRE – SOIZIC PARIS

Monsieur le Maire rappelle qu'une stagiaire, Madame Soizic PARIS, a été présente cinq semaines au sein du service administratif. Elle a été d'une grande aide pour les agents administratifs et elle a montré des qualités dans le travail et un volontarisme qui justifie une gratification.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, attribue la somme de 500 € à Madame Soizic PARIS demeurant 4 rue des Vignes, 49690 CORON et dit que les crédits sont inscrits en dépense de fonctionnement au budget de l'exercice en cours.

II- INTERCOMMUNALITÉ - ADC

- ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS DE L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS – EDICULE SANITAIRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de sa politique en matière de Ruralité, l'Agglomération du Choletais s'est fixée comme priorité de maintenir et de développer l'attractivité des communes rurales. A ce titre, par délibération en date du 18 mars 2019, le Conseil de Communauté a approuvé le règlement du fonds de concours de l'AdC au développement des communes rurales, fixant la participation financière de l'AdC à hauteur de 50 % HT pour des projets d'équipements. Ainsi la commune de VEZINS a déposé un dossier de demande de fonds de concours auprès de l'AdC concernant l'installation d'un édicule sanitaire Rue de Cheneveau pour un montant de travaux estimatif de 25 569.25 € HT.

Par délibération du Conseil de Communauté en date du 17 juin 2019, l'Agglomération du Choletais a décidé d'approuver l'attribution d'un fonds de concours à la commune de VEZINS d'un montant de 12 784.62 € pour l'installation d'un édicule sanitaire Rue de Cheneveau, montant correspondant à 50 % des travaux estimés, les 50 % restant étant supporté par la commune en conformité avec le règlement du fonds de concours.

Au vu de ces éléments, monsieur le Maire propose d'accepter le fonds de concours de l'Agglomération du Choletais d'un montant de 12 784.62 € concernant l'installation d'un édicule sanitaire sur la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, accepte le fonds de concours d'un montant de 12 784.62 € HT attribué par l'Agglomération du Choletais concernant l'installation d'un édicule sanitaire Rue du Cheneveau et autorise le maire à faire les démarches nécessaires pour la perception du fonds de concours

- MODIFICATION STATUTAIRE – AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Conformément aux termes de l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales, et par délibération du 16 avril 2018, le Conseil de Communauté de l'Agglomération du Choletais (AdC) a initié une modification statutaire visant à renforcer sa compétence culturelle autour de la création de la compétence facultative :

- " - Organisation des festivals suivants : la Folle journée, Le Temps de Jouer, Les Arlequins, Estijazz, Les Infantillages, les Z'Éclectiques,
- Soutien à la diffusion du spectacle vivant, sur l'ensemble du territoire communautaire, en complément des programmations propres aux équipements et festivals communautaires,
- Accompagnement, tant en matière de mise à disposition d'équipements que de fonctionnement, des troupes d'artistes en résidence à savoir : le Théâtre Régional des Pays de la Loire,
- Soutien à l'enseignement musical et à la pratique instrumentale, proposés par les associations suivantes, compte tenu de la diversité de leurs enseignements et pratiques et d'un nécessaire maillage territorial :
- Energie Musique du May-sur-Evre,
- Ecole de Musique du Bocage de Maulévrier,
- Ecole de Musique intercommunale du Vihiersois Haut-Layon,

- Mise en œuvre, dans le cadre d'un dispositif contractuel, d'interventions de développement local et d'animation pour la mise en place et l'accompagnement des bibliothèques rurales. "

A la suite des délibérations municipales, le Préfet a validé cette modification par arrêté n°2018-92/07 du 21 juillet 2018.

Le projet communautaire a, depuis lors, évolué vers une ambition plus intégrée de la compétence culturelle visant, au-delà du seul soutien, à porter la diffusion du spectacle vivant, sur l'ensemble du territoire, au travers de la création d'un festival.

Ainsi, ce festival " Colombine ", se déroulera en deux temps de septembre à décembre, puis de janvier à juin et permettra un rayonnement du spectacle vivant dans l'ensemble du territoire, en et hors salles, l'accès aux spectacles étant gratuit.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de :

- modifier la compétence facultative en matière d'actions culturelles comme suit : " organisation des festivals suivants : la Folle Journée, Le Temps de Jouer, Les Arlequins, Estijazz, Les Enfantillages, les Z'Éclectiques, Colombine ",

- et de supprimer la référence au "soutien à la diffusion du spectacle vivant, sur l'ensemble du territoire communautaire, en complément des programmations propres aux équipements et festivals communautaires ".

Il est précisé, en application des articles L. 5211-5 et L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales, qu'à défaut de délibération dans le délai de trois mois suivant la notification de la délibération du Conseil de Communauté de l'AdC, l'avis du Conseil Municipal est réputé favorable.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de modification statutaire tel qu'annexé.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'émettre un avis favorable au projet de modification statutaire relative à la compétence facultative 11° en matière d'actions culturelles.

- CONVENTIONNEMENT D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT EN FAVEUR DE LA LECTURE PUBLIQUE ENTRE L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS ET LA COMMUNE DE VEZINS ET MISE EN PLACE DE LA CARTE UNIQUE DE BIBLIOTHEQUES

Monsieur le Maire expose que l'Agglomération du Choletais (AdC), désireuse de poursuivre le développement de la lecture publique sur son territoire, en renforçant ses actions et en assurant un maillage de qualité au profit du réseau intercommunal existant, s'est associée au réseau de lecture du Département, le BiblioPôle.

La Médiathèque communautaire constitue la tête de réseau intercommunal de bibliothèques regroupant 24 autres équipements de lecture publique, répartis comme suit sur le territoire de l'AdC :

- Points-Lecture : Bégrolles-en-Mauges, Chanteloup-les-Bois, Saint-Paul-du-Bois, Tigné et Les Cerqueux-sous-Passavant (Lys-Haut-Layon),
- Bibliothèques-Relais de niveau 1 : Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Èvre, Les Cerqueux, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Saint-Christophe-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins, Yzernay,
- Bibliothèques-Relais de niveau 2 : Maulévrier, Saint-Léger-sous-Cholet, Vihiers (Lys-Haut-Layon).

Elle gère également à Cholet 5 relais lecture (bibliothèques de quartier) et une Bibliothèque Universitaire.

Dans le cadre du nouveau conventionnement BiblioPôle, il est proposé de conclure une convention avec les communes du territoire disposant d'un équipement de lecture publique afin de préciser les modalités concrètes des interventions de la Médiathèque communautaire au sein du réseau intercommunal des bibliothèques et les conditions de mise en œuvre d'une carte unique gratuite donnant accès à l'ensemble des bibliothèques partenaires de l'Agglomération du Choletais.

Dans ce cadre, l'AdC s'engage à développer les actions complémentaires suivantes :

- mise à disposition du réseau intercommunal des bibliothèques des compétences professionnelles de la Médiathèque communautaire,
- gestion informatisée par le biais d'un catalogue commun (SIGB),
- fourniture des moyens logistiques permettant d'exploiter le dépôt des deux plateformes constituées des documents mis à disposition par le BiblioPôle et ceux du fonds propre de l'AdC,
- programmation d'actions de médiation culturelle concertées avec le BiblioPôle et l'AdC,
- mise en œuvre des moyens logistiques destinés à assurer la formation des professionnels et bénévoles du Réseau.

Les communes partenaires s'engagent notamment à :

- mettre à disposition un local spécifique à usage de bibliothèque en respectant les critères de surface préconisés par le BiblioPôle et les normes d'accessibilité et de sécurité,
- constituer une équipe de bénévoles pour assurer les tâches indispensables au fonctionnement quotidien de la bibliothèque,
- prévoir un budget d'acquisition ou verser une subvention dont le montant minimum sera calculé sur les bases des critères définis par le BiblioPôle,
- adopter un règlement intérieur fixant les conditions de fonctionnement de la bibliothèque, notamment la gratuité d'accès au fonds d'ouvrages et la mise à disposition d'une carte unique gratuite,
- adapter les modalités de fonctionnement aux nécessités de la gestion informatisée,
- programmer des actions de médiation culturelle en coordination avec le réseau des bibliothèques de l'Agglomération du Choletais,
- communiquer régulièrement avec les autres bibliothèques associées au réseau,
- souscrire une garantie couvrant les risques liés à cette activité, le bâtiment et son contenu, le matériel informatique et numérique, ainsi que les documents prêtés par le BiblioPôle et l'Agglomération du Choletais,

Au vu de cet exposé, monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver et de l'autoriser à signer la convention présentée à conclure entre la commune de VEZINS au titre de sa bibliothèque-relais de niveau 1, et l'Agglomération du Choletais, afin de préciser les modalités concrètes des interventions de la Médiathèque communautaire au sein du Réseau intercommunal de bibliothèques.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve les termes de la convention à conclure avec l'Agglomération du Choletais, visant à préciser les modalités concrètes d'intervention de la Médiathèque communautaire au sein du Réseau intercommunal des bibliothèques, pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2021, avec reconduction tacite par période de 3 ans, dans la limite de reconduction, soit jusqu'au 31 décembre 2027, et autorise le Maire à signer ladite convention.

- AGGLOMERATION DU CHOLETAIS – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE 2018 - PRESENTATION

Monsieur le Maire présente le rapport annuel d'activité de l'exercice 2018 de l'Agglomération du Choletais.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, prend acte du rapport annuel d'activité de l'exercice 2018 de l'Agglomération du Choletais.

- **VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR LES OPERATIONS DE DEPANNAGES REALISEES ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2017 ET LE 31 AOUT 2018 SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC**

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 26 avril 2016 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de verser un de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP371-17-104	VeZins	1 359,94 €	75%	1 019,96 €	06 12 2017
EP371-18-110	VeZins	1 406,59 €	75%	1 054,94 €	25 01 2018
EP371-18-110	VeZins	204,11 €	75%	153,08 €	15 01 2018
EP371-18-112	VeZins	1 316,82 €	75%	987,62 €	27 02 2018

➤ D

Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés entre le 1er septembre 2017 et le 31 août 2018

➤ Montant de la dépense : 4 287,46 euros TTC

➤ Taux du fonds de concours 75%

➤ Montant du fonds de concours à verser au SIEML : **3 215,60 euros TTC.**

Le versement sera effectué en une seule fois, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal Municipal de Cholet.

III- URBANISME - ENVIRONNEMENT

- **AVIS SUR L'EXPLOITATION ET L'EXTENSION DE L'ELEVAGE PORCIN DU GAEC CESBRON BLAITEAU – LIEU-DIT LA PETITE BLOUERE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'ouverture d'une consultation du public du lundi 26 août au vendredi 20 septembre 2019 inclus, sur la demande présentée par les gérants du GAEC CESBRON BLAITEAU en vue de l'exploitation et de l'extension de leur élevage porcin, situé sur la commune de VEZINS au lieu-dit « La Petite Blouère »

L'avis du conseil municipal sur ce projet est sollicité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à 11 voix pour et 1 voix contre, donne un avis favorable au projet d'exploitation et d'extension de l'élevage porcin du GAEC CESBRON BLAITEAU situé au lieu-dit « La Petite Blouère », 49340 VEZINS

IV- VIE ASSOCIATIVE

- **CONVENTION DE GESTION DE LA BIBLIOTHEQUE ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION MARQUE-PAGES**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'établir une convention avec l'association MARQUE-PAGES, association gérant la bibliothèque relais de niveau I de la commune, située 13 rue des écoles, 49340 VEZINS, afin de déterminer les rôles, les droits et devoirs de chacune des parties dans la gestion et l'animation de la bibliothèque de la commune.

L'objectif commun des deux parties est de développer et promouvoir la lecture, et d'une manière plus générale l'accès à l'information, à la documentation et à la culture sous toutes leurs formes auprès de l'ensemble des habitants de l'Agglomération du Choletais.

La présente convention définit également les modalités d'adhésion avec la mise en place de la carte unique gratuite pour l'ensemble des habitants de l'Agglomération du Choletais.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuve les termes de la convention à conclure avec la bibliothèque MARQUE-PAGES, visant à préciser les modalités de gestion de la bibliothèque située 13 Rue des écoles, 49340 VEZINS, pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature de la convention avec reconduction tacite et autorise le maire à signer ladite convention.

IV- PERSONNEL

- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE PREMIERE CLASSE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que, conformément à l'article 34 de la loi du 26/01/1984 les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'Adjoint technique principal de première classe.

LE CONSEIL MUNICIPAL décide de créer un poste d'Adjoint technique principal de première classe, Catégorie C – poste permanent à temps complet à compter du 5 septembre 2019 – au tableau des effectifs et indique que les crédits nécessaires seront prévus et inscrits au budget de l'exercice et indique que les crédits nécessaires seront prévus et inscrits au budget de l'exercice.

- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE DEUXIEME CLASSE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que, conformément à l'article 34 de la loi du 26/01/1984 les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'Adjoint technique principal de deuxième classe.

LE CONSEIL MUNICIPAL décide de créer un poste d'Adjoint technique principal de deuxième classe, Catégorie C – poste permanent à temps complet à compter du 5 septembre 2019 – au tableau des effectifs et indique que les crédits nécessaires seront prévus et inscrits au budget de l'exercice.

- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE PREMIERE CLASSE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que, conformément à l'article 34 de la loi du 26/01/1984 les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'Adjoint administratif principal de première classe.

LE CONSEIL MUNICIPAL décide de créer un poste d'Adjoint administratif principal de première classe, Catégorie C – poste permanent à temps complet à compter du 5 septembre 2019 – au tableau des effectifs et indique que les crédits nécessaires seront prévus et inscrits au budget de l'exercice.

- CREATION D'UN POSTE D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISÉ DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL DE PREMIERE CLASSE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que, conformément à l'article 34 de la loi du 26/01/1984 les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de première classe.

LE CONSEIL MUNICIPAL décide de créer un poste d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de première classe, Catégorie C – poste permanent à temps complet à compter du 5 septembre 2019 – au tableau des effectifs et indique que les crédits nécessaires seront prévus et inscrits au budget de l'exercice.

V – QUESTIONS DIVERSES

Déclaration d'intention d'aliéner

Le conseil municipal est informé, que dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire a décidé de ne pas préempter les biens suivants :

- 9 rue national (AB 1083)
- 42 B rue de Cheneveau (AI 42)

Echanges de mails AdC/SMAEP – DP rue du Sablon

Monsieur le Maire fait le point sur un échange de mail entre le service instructeur des autorisations d'urbanisme de l'AdC et le SMAEP concernant une déclaration préalable Rue du Sablon. Des détails sur ce dossier seront demandés.

Rapport de contrôle des équipements sportifs et aires de jeux

Monsieur le Maire informe le conseil de la réception du rapport de vérifications des équipements sportifs et des aires de jeux réalisé par l'entreprise SPORTEST. Le rapport sera étudié par la commission Patrimoine en lien avec les services techniques.

Gendarmerie Actuelle – nouveau marché Contrat Chauffage, ventilation et climatisation

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier reçu de la Région de Gendarmerie des Pays de la Loire concernant le nouveau de marché CVC (Chauffage, ventilation et climatisation). Monsieur le Maire précise que la commune continuera à faire appel à ses prestataires habituelles pour les réparations de la gendarmerie en ce qui concerne les appareils CVC.

Nouvelle Gendarmerie – Compte rendu de la commission sécurité du 28.08.2019

Monsieur Claude POISSONNEAU informe le conseil municipal que le projet de construction de la gendarmerie a reçu un avis favorable.

SCOT – Organisation de l'enquête public

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'enquête publique du SCOT (Schéma de cohérence territoriale) se déroulera du 24/09 au 25/10/2019 inclus et fera l'objet de 12 permanences sur 11 lieux différents. Des affiches ont été posés dans les lieux d'affichages de la commune et une information sera faite sur l'ensemble des supports de communication de la commune.

SIEML – Nouveau fascicule « dépannages et urgences »

Monsieur le Maire présente au conseil le nouveau fascicule « dépannages et urgences » expliquant quand la commune doit -elle solliciter le SIEML. Le fascicule sera envoyé à la commission Urbanisme et une information sera fait auprès des services techniques et des agents d'accueil.

Sèvre Loire Habitat – logement 7 rue des Marronniers

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le logement situé 7 rue des marronniers est disponible ?

Projet Lotissement du Château – Réponse Ages&Vie

Concernant le projet de lotissement du Château, monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une réponse favorable d'Age&Vie. La commune est dans l'attente d'un courrier officiel avant de communiquer plus précisément sur le sujet.

Devis BOUCHET TP – Lotissement Les Jardins

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise BOUCHET TP concernant le lotissement des Jardins. Monsieur MURZEAU informe qu'une réunion sur le sujet aura lieu le lundi 09/09 suite à quoi une réponse sera donnée au devis.

Aménagement coulée des douves – Esquisse

Monsieur le Maire informe le conseil que le projet de l'aménagement de la coulée des douves sera vu en commission avant retour en réunion de municipalité et conseil.

Informations bassins des Chirons et de l'an 2000

Monsieur le Maire informe qu'une réunion pour faire le point sur les travaux aura lieu le lundi 09.09.2019.

Renouvellement BT 0001 – Bourg

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune doit donner son avis sur les travaux de renouvellement BT dans le bourg et que des conventions de servitude sont à passer. La commission Urbanisme-Voirie-Agriculture va étudier le dossier.

Courrier GAM de Laine – Demande élargissement entrée usine

Monsieur le Maire lit un courrier reçu de l'entreprise Gam de Laine sollicitant l'accord de la commune pour élargir leur entrée par un busage dans le fossé existant d'environ 5 mètres à droite. Le conseil municipal donne son accord sous conditions que l'ensemble des travaux d'élargissement soient pris en charge par l'entreprise Gam de Laine.

DGF 2020 – Recensement de la voirie communale

Monsieur le Maire informe le conseil de la réception d'une circulaire préfectorale relative au recensement de la voirie communale en vue de la dotation globale forfaitaire 2020. La commission Voirie va suivre le dossier.

Demande Mr BOISSEAU – achat terres agricoles aux poteries

Monsieur le Maire fait part de la demande de Mr BOISSEAU concernant l'achat de terres agricoles aux poteries et sur un éventuel projet d'agrandissement de la station d'épuration. Le conseil n'a actuellement pas connaissance d'un éventuel projet d'agrandissement de la station d'épuration. Une réponse lui sera apporté dans ce sens.

Demande Mme PERROCHON – Branchement collecteur pour évacuation des eaux de pluie

Monsieur le Maire présente un courrier de Madame PERROCHON sollicitant l'autorisation de branchement au collecteur rue de Frênes. Le conseil donne son accord précisant que tous les frais sont à la charge de l'administré et que tout devra être remis en état.

Demande Mr GABORIEAU - Branchement collecteur pour évacuation des eaux de pluie

Monsieur le Maire présente un courrier de Monsieur GABORIEAU sollicitant l'autorisation de branchement au collecteur rue de Frênes. Le conseil donne son accord précisant que tous les frais sont à la charge de l'administré et que tout devra être remis en état.

AdC– versement subvention CAF

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le conseil de communauté a décidé d'accorder une subvention d'un montant de 1 500 € correspondants au reversement d'une partie de la subvention de la CAF, perçues dans le cadre du fonds local d'Accompagnement lié au diagnostic de la Convention Territoriale Globale.

CAF – Réunion pilotage Convention territoriale globale du 16.09.2019

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame CHOIMET assistera à la réunion du comité de pilotage concernant les orientations de la Convention territoriale globale du 16.09.2019

PEDT

Monsieur le Maire informe que le PEDT (projet éducatif territorial) a été validé par la direction des services départementaux de l'éducation nationale.

Accueil de loisirs – Contrôle PMI du 02.08.2019

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un contrôle de la PMI a eu lieu le 02.08 dernier à l'accueil de loisirs.

Courrier Ecole Publique – Projet cirque – 2020

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu de l'école publique quant au projet de cirque pour 2020. Monsieur le Maire précise que le dossier va être étudié.

Courrier Ecole Publique – Matériel numérique

Monsieur le Maire présente au conseil un courrier de Mme BINET, directrice de l'Ecole publique de l'Evre, remerciant la commune pour l'acquisition du nouveau matériel numérique.

La Gaule Vézinaise – demande prêts tables et bancs

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de la Gaule Vézinaise du prêt de tables et bancs pour sa Journée détente du 7 septembre prochain. Le conseil donne son accord.

Comité des fêtes – Demande réservation salle annexe – 24.01.2020

Monsieur le Maire présente la demande de réservation de la salle annexe par le comité des fêtes pour le 24.01.2020. Le conseil municipal donne son accord pour la mise à disposition gratuite de la salle annexe pour le comité des fêtes pour le 24.01.2020.

Club de l'Espérance – Calendrier sono/vidéoprojecteur - 2nd semestre 2019

Monsieur le Maire présente les dates de demandes de prêt de la sono et du vidéoprojecteur pour le second semestre 2020.

Planification créneaux omnisports – Réunion du 13.09.2019

Madame BOUHATMI informe le conseil de l'envoi de l'ordre du jour de la réunion de planification des créneaux de la salle omnisports du 13.09.2019.

Préfecture – Référendum initiative partagée

Monsieur le Maire donne information d'un mail de la préfecture concernant la mise en œuvre d'un recueil des soutiens dans toutes les communes dans le cadre du référendum d'initiative partagée.

Demande administré – Parrainage civil

Monsieur le Maire informe le conseil d'une demande pour un parrainage civil le 19.10.2019.

Demande administré – Vide Maison

Monsieur le Maire informe qu'un vide-maison aura lieu au lieu-dit la Garenne les 21 et 22 septembre prochain.

Appel administré – Nid de frelons

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'un nid de frelon asiatique a été détruit rue du Moulin.

Syndicat Layon Aubance Louets – Journée élus/techniciens – « Réflexions et pratiques d'éco-pâturage dans les collectivités territoriales » le 24.09.2019

Monsieur le Maire informe le conseil que Mr Jean-René BARILLERE ET Gaétan COTTENCEAU assisteront à cette journée.

Proposition entreprise VERALIA – fleurissement à base de bulbes vivaces

Monsieur le Maire présente la proposition de l'entreprise VERALIA quant à un fleurissement à base de bulbes vivaces ; Ce sujet sera étudié en commission.

CLIC IGEAC – Forum sénior « La mobilité, c'est plus de liberté » le 27.09.2019

Monsieur HERVÉ représentera la commune.

Les ACCROSCENES – Invitations « Le tour du monde en 80 jours »

Mme CHOIMET représentera la commune.

Club de l'Espérance – Invitation banquet de Valanjou du 11.09.2019

Monsieur HERVÉ représentera la commune.

Ville d'ANGERS – Invitation

Une invitation a été reçue de la part de la Ville d'ANGERS pour l'inauguration de la nouvelle patinoire le 14.09.2019

Salon Habitat Immobilier Décoration d'Angers du 27.09 au 30.09

Parc Oriental de Maulévrier – Invitation salon national du Bonsaï le 14.09.2019

Espace culturel Leopold Sédar Senghor – Invitation ouverture de saison le 21.09.2019

Le May sur Evre – Invitation inauguration de l'EXEKO le 27.09.2019

AdC – Inscription match CB le 12.09.2019

✚ Présentation de la revue de presse.

La séance est close à 20h.

*Le prochain Conseil Municipal se déroulera le **mercredi 25 septembre 2019 à 18h 30***

Le Maire,
Cédric VAN VOOREN



